



# LA BALADE DES MILLE SOUPAPES dimanche 14 Avril 2024



Limité à 200 véhicules de collection ou d'exception  
sous réserve d'acceptation par les organisateurs.

**PRENOM**.....**NOM** .....

Adresse .....

Code postal :..... Ville .....

Tél portable :.....email.....

Permis de conduire N°..... Délivré le :.....

**VEHICULE** ( cocher la case)  Auto  Moto  Cyclo Club .....

Marque .....Type .....Année .....

Immatriculation : .....Assuré par.....

N° de police : .....Valable jusque.....

**PARTICIPATION : 25 € par véhicule.**

Tout désistement après le **03 avril 24** ne donnera droit à aucun remboursement

La journée sera au profit de l'association **Rêve de clowns** .

Chèque à l'ordre du Vannes Rétromobile Club  
Réponse impérative avant **le 3 avril 2024**

par courrier à : Vannes Rétromobile, Club maison des associations-  
boite 192 - 31 rue Guillaume LE BARTZ 56000 VANNES  
Informations [www.vannesretromobileclub.com](http://www.vannesretromobileclub.com)

## REGLEMENT

- Cette balade, ne revêt aucun esprit de compétition. La courtoisie étant de règle, les participants observeront strictement le code de la route. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pouvant survenir avant, pendant et après la sortie.
- Le conducteur affirme que son permis de conduire est bien valide, que le véhicule est conforme à la législation en vigueur, qu'il est assuré tant pour le véhicule inscrit que pour lui même ou la personne appelée à conduire. Il doit attester d'être couvert par une " responsabilité civile" et personnes transportées en cours de validité.
- Les participants, devront se conformer aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du règlement et accepter les décisions des organisateurs. Ces derniers se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule qui ne donnerait pas de signes suffisants de sécurité ou qui s'éloignerait trop des standards d'origine.
- La plaque de la manifestation sera délivrée avant le départ. Elle sera placée si possible à l'avant du véhicule, sans masquer la plaque de police et sera retirée obligatoirement avant le retour vers le domicile.

Fait à ..... Le..... **Signature**  
Précédé de la mention : **lu et approuvé**